

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Préambule :

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de mener un débat à partir d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat doit permettre au Conseil municipal d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2025 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la collectivité.

En application de la loi, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Sommaire

Introduction – Actualité économique et financière pour 2026.....4-5

I Analyse rétrospective du budget principal de la ville 2020-2025

a) La section de fonctionnement

Les charges de fonctionnement.....	6-7
Les produits de fonctionnement.....	7-9
L'autofinancement.....	9-10

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement	10-11
Les recettes d'investissement.....	11-12

c) La dette

L'encours de la dette.....	13-14
La capacité de désendettement	14

II Les grandes orientations pour 2026.....15-18

III Conclusion.....18

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Introduction - Actualité économique et financière

Niveau macroéconomique

La croissance mondiale a progressivement ralenti en 2025 et les projections en 2026 seront quasi similaires sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et le Fonds Monétaire International (FMI) confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 3 % en 2025 et 3,1 % en 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Pour ce qui est de l'inflation dans le monde, le FMI estime qu'elle devrait tomber à 4,2% cette année et 3,6% en 2026.

Le FMI a toutefois prévenu que l'économie mondiale restait confrontée à des risques majeurs, notamment à un rebond potentiel des droits de douane, à des tensions géopolitiques et à des déficits budgétaires plus importants qui pourraient entraîner une hausse des taux d'intérêt et un durcissement des conditions financières mondiales.

Niveau National

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le Produit Intérieur Brut (PIB) progresserait de +0,6 % en 2025 et de +1 % en 2026.

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains. L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.

Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs.

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée. Ainsi, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque Centrale Européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ +1 %, qui remonterait à +1,4 % en 2026.

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : toutes les différentes mesures imposées par l'État, et la hausse des prix de l'énergie qui impacte le budget des collectivités ont réduit les marges de manœuvre financières de ces dernières.

Enfin, le taux d'endettement de la France devrait atteindre les 115,8 % du PIB en 2025.

Afin de contribuer au débat sur les orientations budgétaires, la présentation ci-après sera articulée en deux temps : 0760251127-2025-11-65-DE

Une analyse rétrospective de la situation financière de la Ville sur la période 2020-2025

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025

- Un état des principales tendances attendues sur 2025 et 2026, et des éléments de compréhension complémentaires et légaux sur la situation financière de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Etat des lieux et stratégie financière

L'année 2025 reste marquée par une situation nationale et internationale instable et les discussions sur le budget de l'Etat au Parlement nous amènent à la plus grande prudence, faute de visibilité sur les décisions prises en faveur ou en défaveur des collectivités territoriales.

En effet, il convient d'être attentifs aux conséquences induites par les décisions qui, si elles ne touchent pas directement les communes, auront un effet rebond sur les finances communales, notamment par le risque d'une réduction des financements extérieurs pour les investissements futurs.

Par la recherche active de financements pour les projets du mandat, réalisés ou en cours, la Municipalité a démontré sa capacité à porter des projets ambitieux et utiles, ayant du sens pour les habitants et la Collectivité. En cela, elle fait le choix d'une stratégie financière responsable, ancrée dans une réalité de crises répétées que connaissent toutes les collectivités locales actuellement.

Les résultats budgétaires de 2025 démontrent le sérieux du travail engagé depuis plus de 5 ans et placent la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf dans une bonne santé financière malgré plus de 25 millions d'euros investis sur le mandat. Pour rappel, la Ville aura investi en un mandat de 2020 à 2026 l'équivalent des 2 mandats précédents de 2008 à 2019.

Ainsi, le budget 2026 restera cohérent avec les orientations passées pour répondre avec pragmatisme et responsabilité aux enjeux locaux.

La priorité politique et financière de l'équipe municipale reste donc axée sur 4 axes majeurs :

- Qualité du service public ;
- Volonté d'une politique d'investissement utile, dynamique et maîtrisée, pour réparer et préparer les bâtiments communaux aux enjeux de demain et agir également sur les dépenses de fonctionnement ;
- Maîtrise de l'endettement notamment avec la volonté affichée de recherches systématiques de subventions et mécénat dans tous les projets mis en action ;
- Maintien des taux d'imposition.

La Ville poursuivra donc les actions correctives de maintenance et d'entretien des équipements communaux pour rattraper le retard pris sur les mandats précédents avec notamment, pour un coût total d'environ 1,5 millions d'euros, avec notamment les travaux de mise aux normes et de réfection intérieure des écoles Hector Malot et Jules Verne.

L'année 2026 sera également marquée par l'avancée du projet de la médiathèque Claude Vochelet. Ce projet culturel structurant sera mené dans une approche ambitieuse mais adaptée au territoire.

La Municipalité actuelle fait donc le choix d'investir utilement et durablement pour sécuriser et adapter les bâtiments publics aux enjeux présents et d'avenir, notamment concernant l'énergie, tout en garantissant la bonne santé financière de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

I - Analyse rétrospective du budget de la ville 2020 – 2025

Précision méthodologique : les données 2025 sont des données provisoires étant donné que l'exercice n'est pas clos et que le compte financier unique n'est pas voté. Les montants sont exprimés en Kilo euros (K€).

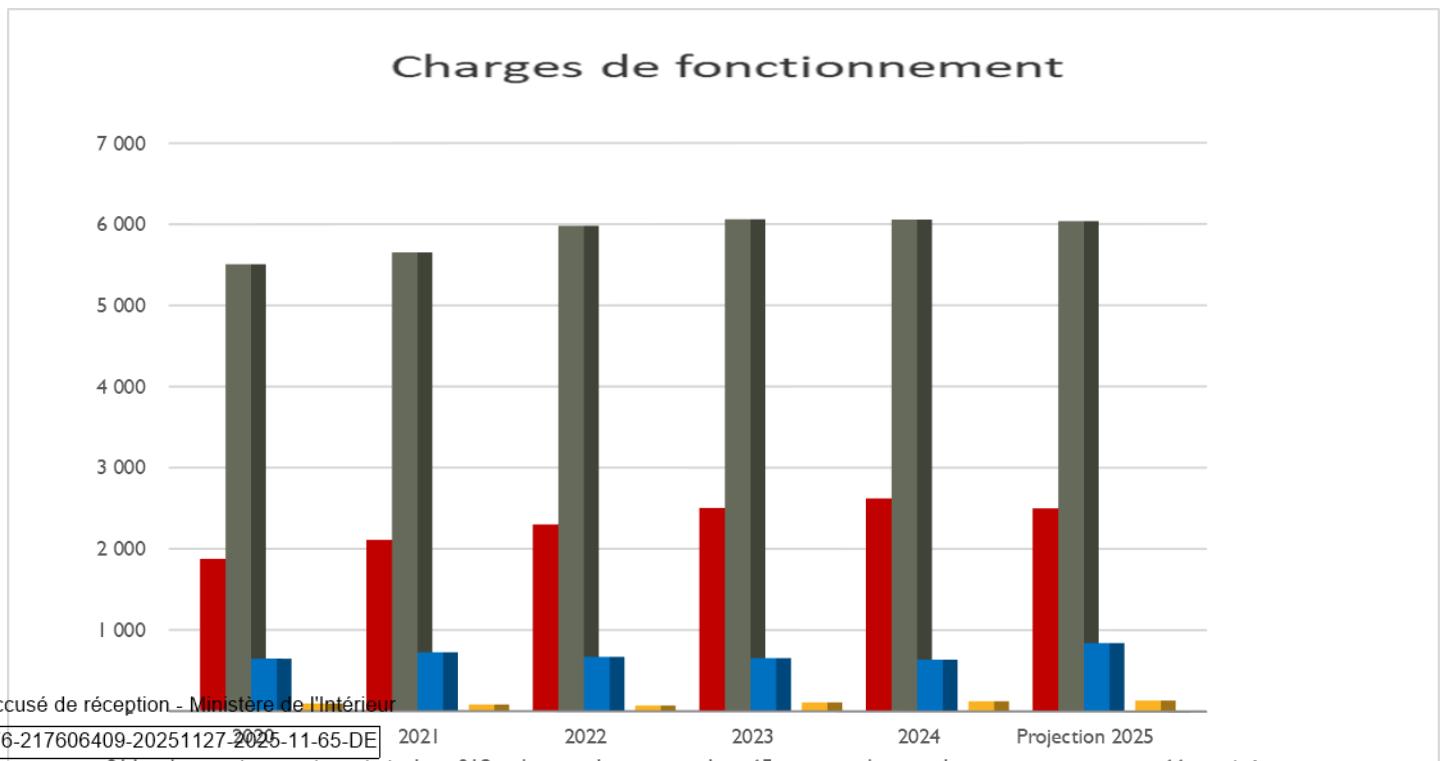
Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

a) La section de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

En montants (K€)

Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025	Evolution 2020/2025
011 : charges à caractère général	1 876	2 110	2 300	2 504	2 622	2 500	33,26%
012 : charges de personnel	5 507	5 653	5 980	6 060	6 056	6 035	9,59%
65 : autres charges de gestion courante	646	724	670	655	637	840	30,03%
S/total charges fonctionnement courant	8 029	8 487	8 950	9 219	9 315	9 375	16,76%
66 : intérêts	92	82	70	110	125	135	46,74%
Total charges de fonctionnement	8 121	8 569	9 020	9 329	9 440	9 510	17,10%



En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024
011 : charges à caractère général	6,08%	12,47%	9,00%	8,87%	4,71%	-4,65%
012 : charges de personnel	1,87%	2,65%	5,78%	1,34%	-0,07%	-0,35%
65 : autres charges de gestion courante	6,30%	12,07%	-7,46%	-2,24%	-2,75%	31,87%
S/total charges fonctionnement courant	3,17%	5,70%	5,46%	3,01%	1,04%	0,64%
66 : intérêts	10,66%	-10,87%	-14,63%	57,14%	13,64%	8,00%
Total charges de fonctionnement	3,23%	5,52%	5,26%	3,43%	1,19%	0,74%

L'année 2025, est marquée par la maîtrise des charges de fonctionnement, avec une augmentation limitée à 0,37%, soit sous l'inflation moyenne de 2025 située à 1.7%.

De plus, les dépenses à caractère général sont maîtrisées avec une diminution de 4.65%.

Les augmentations, imposées à la Ville soit par le contexte inflationniste, soit par des décisions gouvernementales, ont généré une hausse des charges de fonctionnement courant de 0,27% en 2025 par rapport à 2024. Cette hausse a été limitée grâce aux efforts de gestion, à la rigueur et la maîtrise budgétaire appliquée par la Ville, sans pour autant venir altérer la qualité du service public communal.

Quant aux charges de personnel, elles sont en légère baisse pour la deuxième année consécutive avec -0,35%. Leur progression est sous la moyenne des 5 dernières années et ce malgré les mesures prises par l'Etat non compensées, à savoir :

- Augmentation des cotisations URSSAF de + 25 000 €
- Garantie du maintien de salaire soit + 6 900 €/an

Les produits de fonctionnement

En Montant (K€)

Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025	Evolution 2020/2025
70 : produit de services	506	478	690	683	649	630	24,51%
73-731 : impôts et taxes	6 838	6 642	6 875	7 103	7 517	7 207	5,40%
74 : dotations et participations	1 781	1 947	2 107	2 084	2 114	1 855	4,15%
013 : atténuation des charges	204	173	219	241	150	90	-55,88%
Total produits fonctionnement courant	9 329	9 240	9 891	10 111	10 430	9 782	4,86%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

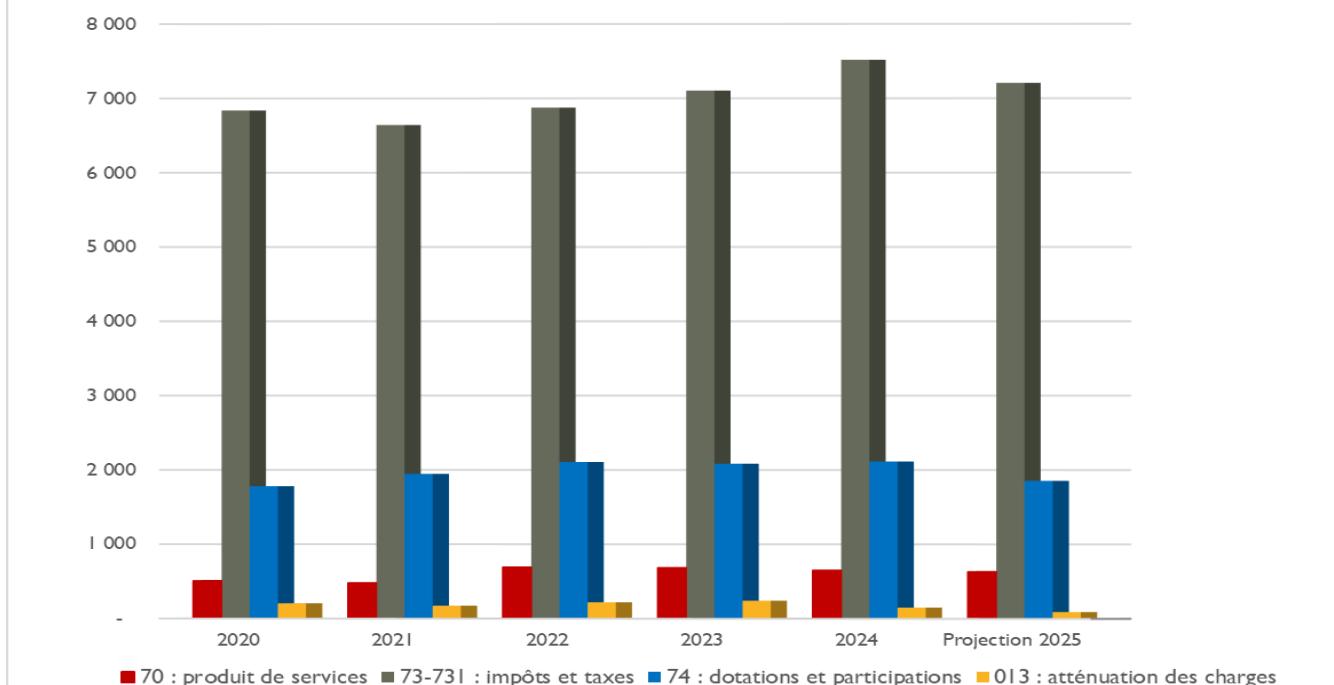
076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Produits de fonctionnement



En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024
70 : produit de services	5,98%	-5,53%	44,35%	-1,01%	-4,98%	-2,93%
73-731 : impôts et taxes	1,13%	-2,87%	3,51%	3,32%	5,83%	-4,12%
74 : dotations et participations	1,13%	9,32%	8,22%	-1,09%	1,44%	-12,25%
013 : atténuation des charges	-11,26%	-15,20%	26,59%	10,05%	-37,76%	-40,00%
Total produits fonctionnement courant	1,05%	-0,95%	7,05%	2,22%	3,15%	-6,21%

Dans le graphique et tableau ci-dessus, est illustrée l'évolution des principaux chapitres de recettes sur la période 2020/2025.

En 2025, il est constaté, à la date de rédaction du présent rapport, une projection en baisse des recettes de fonctionnement de la Ville par rapport à 2024.

Le chapitre 70 évolue au gré des fluctuations de la fréquentation scolaire notamment. Comme au niveau national, la baisse de la démographie constatée en 2024 se confirme en 2025. Ce qui a pour effet une diminution du nombre d'enfant scolarisé.

Le chapitre 74 est marqué par une diminution liée à la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de **- 61 013,00 €** par rapport à 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

La forte baisse, pour la deuxième année consécutive, du chapitre 013, correspondant au remboursement par l'assureur de la Ville des frais de maladie des agents communaux, est la conséquence directe de la baisse du taux d'absentéisme. Cette variable est un indicateur positif à mettre notamment au crédit de la politique interne en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail menée depuis 5 ans par la Collectivité.

Par ailleurs, nous constatons en 2025, toujours au stade de la rédaction de ce rapport, une augmentation de 5 % des recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) malgré deux années 2023 et 2024 marquées par une baisse des volumes de transaction au niveau national. La Commune a gardé le même niveau de recette.

Pour rappel, il s'agit d'une taxe des droits de mutation à titre onéreux correspondant aux taxes et impôts qui s'appliquent lors de la vente d'un bien immobilier et qui sont dus par l'acquéreur au moment de la signature de l'acte définitif de vente d'une maison, d'un appartement, d'un immeuble ou autres biens immobilier. Ce constat permet de souligner l'attractivité constante de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

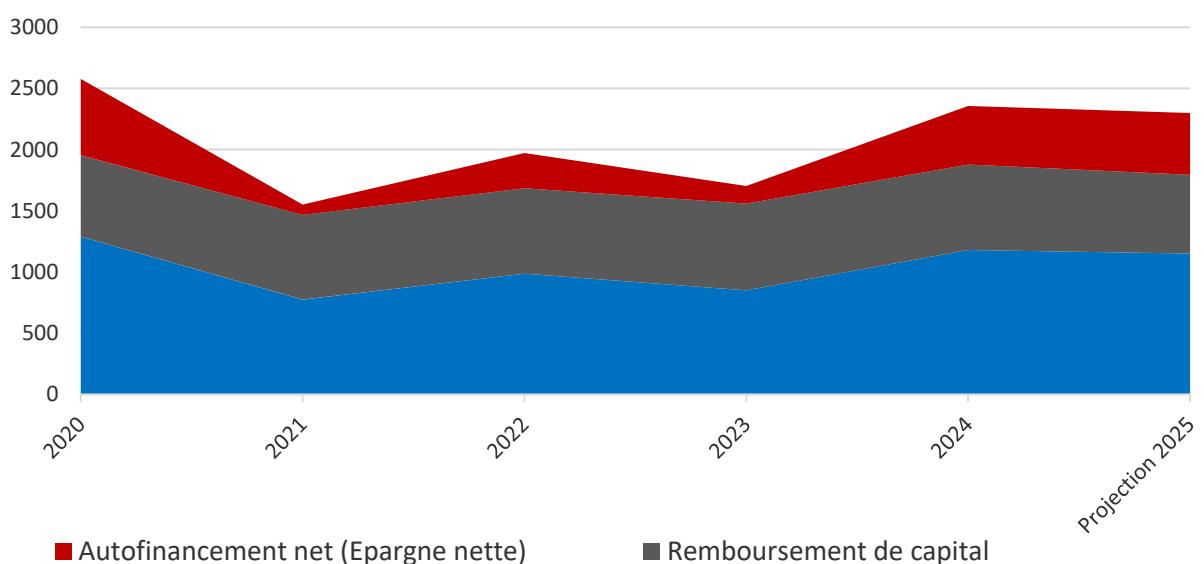
L'autofinancement dégagé

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Autofinancement brut (Epargne brute)	1289	775	986	851	1179	1150
Remboursement de capital	664	692	699	707	699	645
Autofinancement net (Epargne nette)	625	83	287	144	480	505

Pour rappel, au stade du ROB, l'autofinancement 2025 reste une projection puisque l'exercice budgétaire n'est pas clôturé. Il sera donc précisé lors du vote du compte financier unique 2025 qui interviendra dans le premier semestre 2026.

Ainsi, à titre de rappel, l'autofinancement net 2024, au stade du ROB 2024, était évalué à 111 000 €, pour s'établir finalement, comme le montre le tableau ci-dessus à 480 000€.

Evolution de l'autofinancement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025

Néanmoins, on constate qu'à ce stade, l'autofinancement 2025 prévisionnel, qui est légèrement supérieur à l'autofinancement réellement constaté en 2024, est la conjonction des éléments suivants :

- La baisse des charges à caractère général et ce malgré l'inflation, avec un ajustement des dépenses par rapport à la réalité des besoins, pour ne pas afficher artificiellement un autofinancement haut.
- Les mesures gouvernementales, non compensées, en matière de personnel (+31 900€)
- La maîtrise des charges de personnel
- La stagnation des recettes de fonctionnement pour ne pas affecter le pouvoir d'achat des usagers notamment sur la restauration scolaire.

Pour rappel, depuis le début du mandat, l'augmentation du coût des denrées alimentaires, de l'énergie et des décisions du gouvernement non compensées a privé la collectivité d'un autofinancement de plus de 550.000€.

b) La section d'investissement

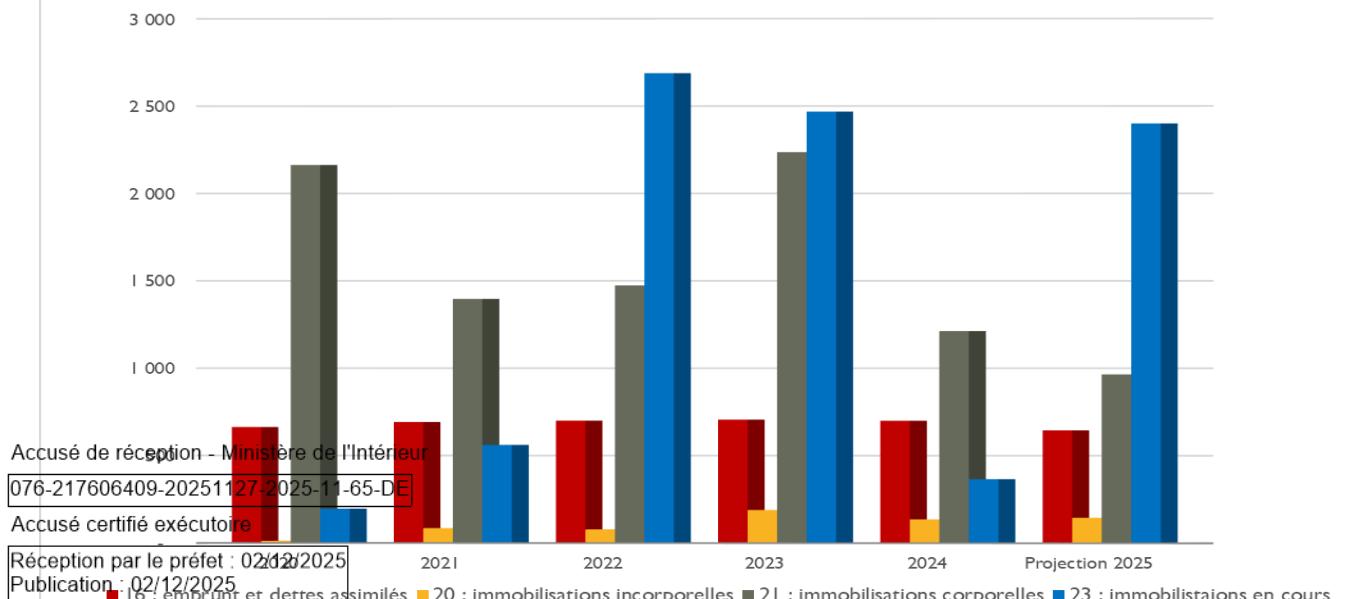
c)

Les dépenses d'investissement

En Montant (K€)

Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025	Évolution 2020/2025
16 : emprunt et dettes assimilés	663	692	700	706	700	645	-2,71%
20 : immobilisations incorporelles	12	85	78	189	136	145	1108,33%
21 : immobilisations corporelles	2 163	1 397	1 474	2 236	1 213	965	-55,39%
23 : immobilisations en cours	196	561	2 688	2 468	366	2 400	1124,49%
Total dépenses d'investissement	3 034	2 735	4 940	5 599	2 415	4 155	36,95%

les dépenses d'investissement



En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024
16 : emprunt et dettes assimilés	-0,46%	4,37%	1,16%	0,86%	-0,85%	-7,86%
20 : immobilisations incorporelles	144,20%	608,33%	-8,24%	142,31%	-28,04%	6,62%
21 : immobilisations corporelles	-8,88%	-35,41%	5,51%	51,70%	-45,75%	-20,45%
23 : immobilisations en cours	205,55%	186,22%	379,14%	-8,18%	-85,17%	555,74%
Total dépenses d'investissement	19,86%	-9,85%	80,62%	13,34%	-56,87%	72,05%

Les tableaux et le graphique illustrent parfaitement la volonté de la majorité municipale depuis le début de la mandature d'investir fortement pour la ville et ses habitants par ambition collective et nécessité, le tout en maîtrisant le recours à l'emprunt

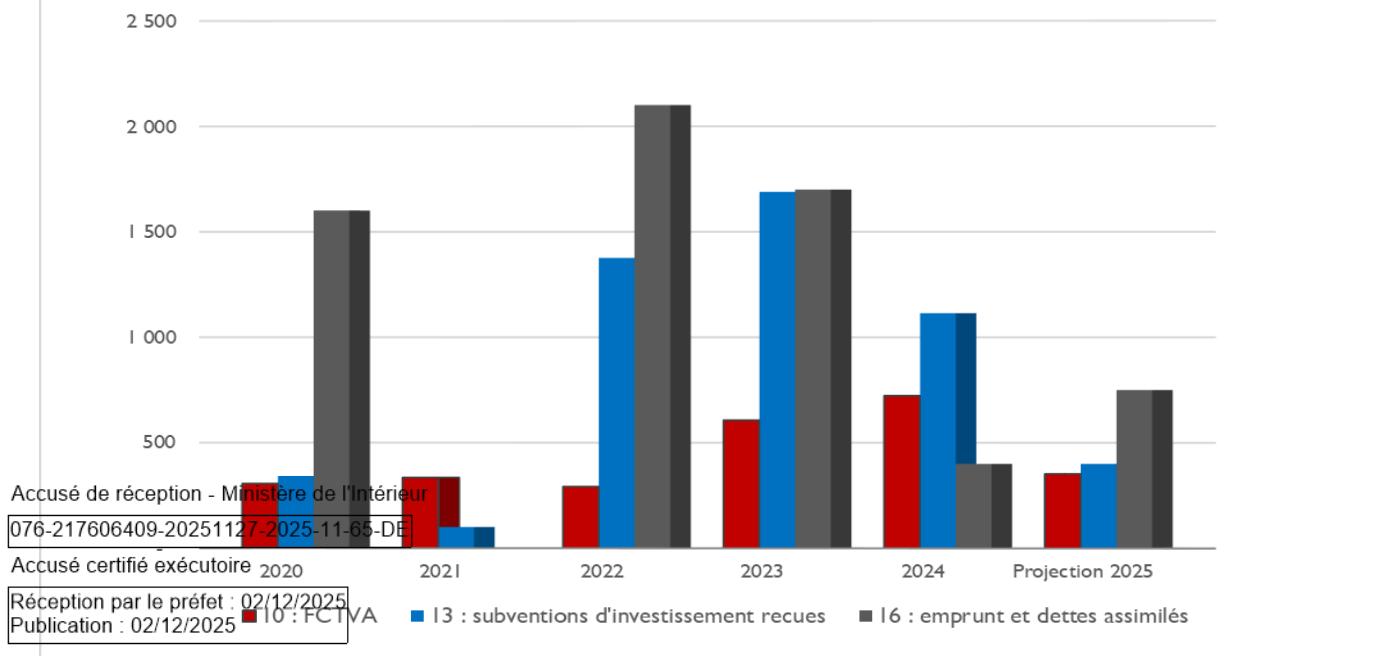
L'année 2025 aura été marquée par les importants travaux menés au Complexe omnisports Alain Calmat-Dominique Montier. Pour rappel, le coût de l'opération s'élève à 2 893 814,00 € HT subventionné à hauteur de 75 %. Au-delà du confort d'usage, cette réalisation permettra de réduire les charges de fonctionnement en matière d'énergie. En effet, grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur la toiture, le bâtiment sera autosuffisant et pourra également redistribuer une partie de son électricité vers les bâtiments communaux à proximité.

Les recettes d'investissement

En Montant (K€)

Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025	Évolution 2020/2025
10 : FCTVA	306	335	292	607	723	353	15,36%
13 : subventions d'investissement reçues	342	100	1 376	1 689	1 114	400	16,96%
16 : emprunt et dettes assimilés	1 601	1	2 101	1 700	400	750	-53,15%
total recettes d'investissement	2 249	436	3 769	3 996	2 237	1 503	-33,17%

Les recettes d'investissement



En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024
10 : FCTVA	2,30%	9,48%	-12,84%	107,88%	-41,85%	-51,18%
13 : subventions d'investissement recues	217,52%	-70,76%	1276,00%	22,75%	-76,32%	-64,09%
16 : emprunt et dettes assimilés	59991,09%	-99,96%	300042,86%	-19,09%	-55,88%	87,50%
total recettes d'investissement	110,35%	-80,63%	765,04%	6,02%	-62,39%	-76,32%

Le chapitre 10, plus précisément la nature comptable 10222, est le Fond de compensation de la TVA (FCTVA). Chaque année, l'Etat verse 16.404 % du montant total TTC dépensé en investissement en N-1 éligibles sur les chapitres 20, 21 et 23. Ce chapitre varie donc en fonction du montant investi chaque année. La recette perçue en 2025 correspond donc aux dépenses engagées en 2024.

Le chapitre 13 est en corrélation avec la chapitre 21 et 23 en dépenses d'investissement. Cette situation est donc normale. Cela ne remet pas en cause les subventions obtenues auprès des co-financeurs notamment pour les travaux du Complexe omnisports Alain Calmat-Dominique Montier. La commune les percevra en majorité en 2026, après la livraison du bâtiment prévue le 20 décembre 2025.

Le chapitre 16 correspond à l'affectation des emprunts contracter dans l'année. Pour rappel, la prévision d'emprunts pour l'année 2025 était fixée lors du vote du BP 2025 à 1 967 440€. Actuellement, un appel offre pour un emprunt de 750 000 € est en cours d'analyse.

Financement de l'investissement

Le tableau ci-dessus illustre que l'autofinancement et la recherche active de partenariat financier, en moyenne de plus de 59% de la dépense, participent majoritairement au financement des dépenses d'équipement de la commune sur la période étudiée. Aussi, le recours à l'emprunt est de ce fait maîtrisé, en moyenne 23%, afin de limiter l'impact sur l'endettement de la Ville.

Financement de l'investissement		
Moyenne 2020/2025		
Dépenses d'investissement hors dette (a+b)	3 129	100%
Autofinancement (a)	354	11,31%
Ressources propres d'investissement (b)	2054	65,64%
FCTVA	436	21,23%
subventions	984	47,91%
Cessions	84	4,09%
Amortissement	550	26,78%
Emprunt	721	23,04%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

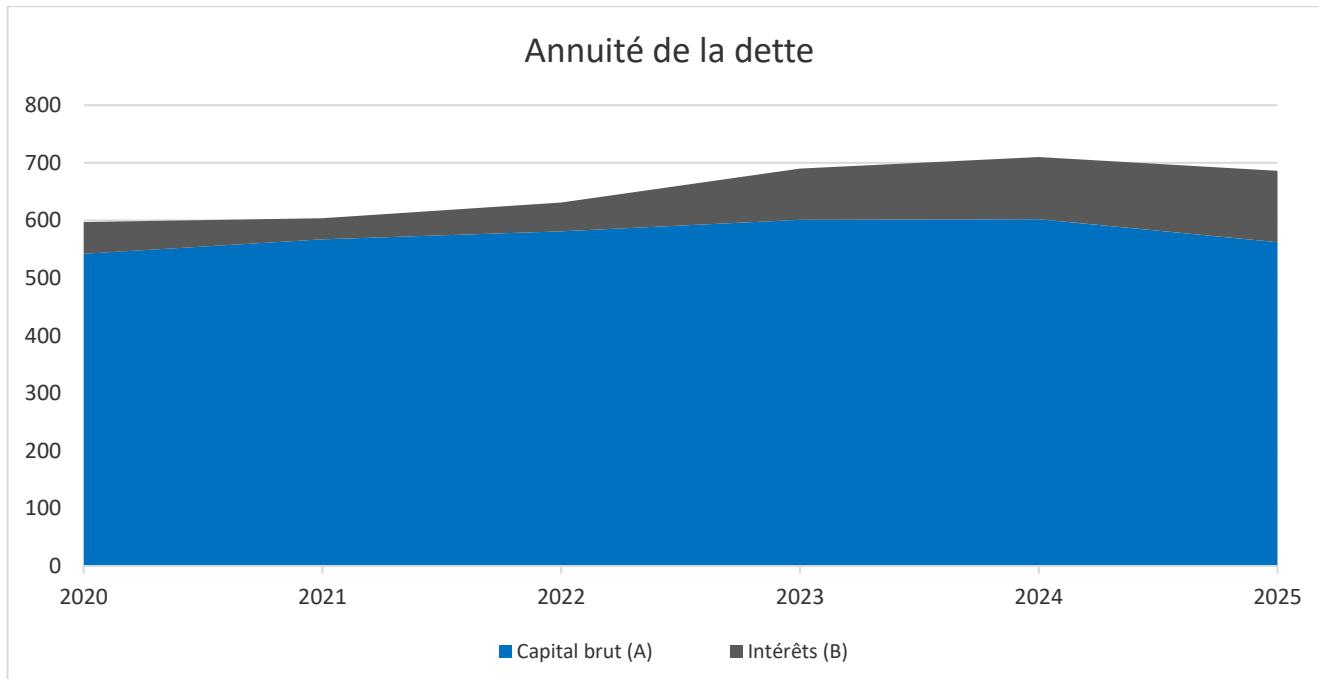
d) La dette

L'encours de la dette

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 01/01	3154	4090	3990	5271	5792	5762
Encours emprunt fictif (dettes récepurable Métropole)	839	717	592	592	366	269
Total	2315	3373	3398	4679	5426	5493

Annuité de la dette y compris dette récupérable

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement de capital brut	664	692	700	707	699	645
-Capital récupérable	122	125	119	106	97	83
Capital brut (A)	542	567	581	601	602	562
Remboursement d'intérêts brut	93	69	77	110	125	136
-Intérêts récupérables	38	32	27	21	17	12
Intérêts (B)	55	37	50	89	108	124
Annuité de dette (A)+(B)	597	604	631	690	710	686



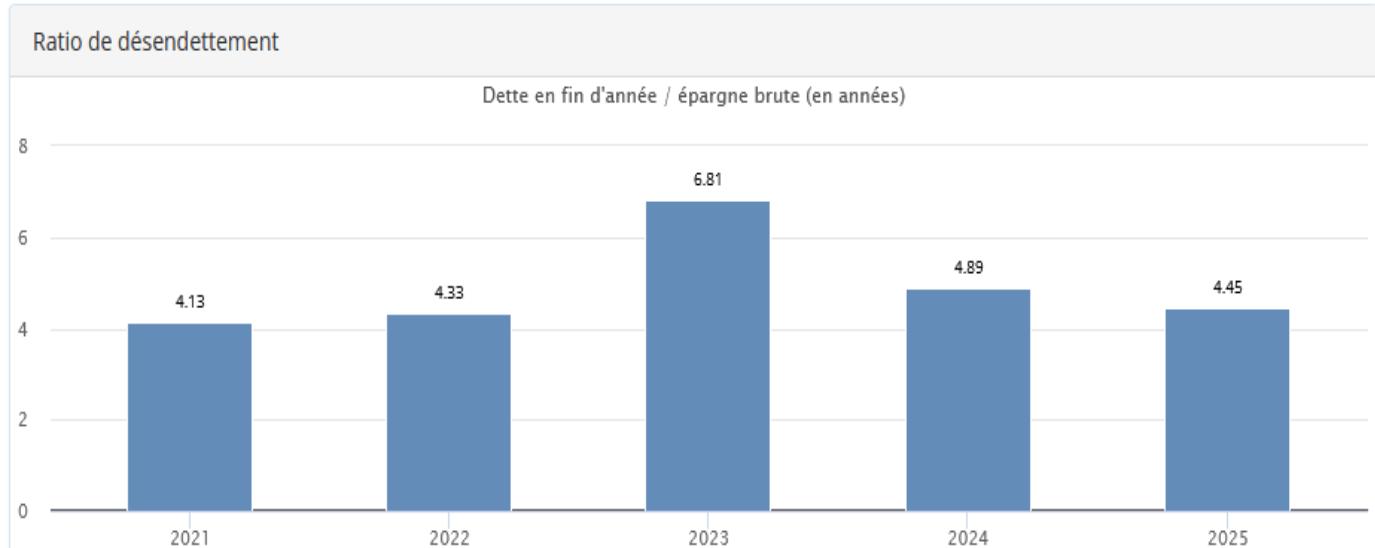
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025

La capacité de désendettement



Ce graphique répond à la question: « en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise son épargne brute ». Il est à noter que l'épargne brute 2025 est amputée, comme pour beaucoup de collectivités, par la dégradation des dépenses de fonctionnement compte tenu de l'inflation et une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Les leviers d'actions de la commune sont donc réduits en tenant compte de l'engagement pris auprès des Saint-Pierrais à ne pas augmenter la part communale de la fiscalité directe.

Pour autant, la capacité de désendettement, au stade de la rédaction du présent rapport et hors reprise du résultat qui interviendra en 2026, reste à un niveau parfaitement maîtrisé à 4,45 années, soit inférieure à la capacité de désendettement réelle constatée en 2024. Ainsi, le fléchissement de cet indicateur se poursuit pour atteindre le niveau constaté en début de mandat.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est jugée en situation dégradée. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe à 11-12 ans.

Cette politique volontariste d'investissement par la Ville pour les Saint-Pierrais est rendue nécessaire par le retard pris dans l'entretien et la maintenance de nombreux bâtiments, équipements et infrastructures, et par l'impérieuse nécessité d'agir structurellement sur ces équipements pour les rendre plus performants et ainsi agir sur les dépenses d'énergie notamment. Et donc, sur la maîtrise du budget de fonctionnement et, par voie de conséquence, sur l'autofinancement et la capacité de désendettement.

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

II - Les grandes orientations 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Principales hypothèses concernant les dépenses fonctionnement courant

Charges à caractère général :

L'année 2026 sera marquée, d'après les prévisions, par un tassement de l'inflation sous la barre des 1.3%. Pour autant, le budget 2026 se voudra prudent pour l'amortir. Ainsi, les dépenses d'énergie notamment, de par leur volume important, ne sont pas prévues à la baisse, le temps de mesurer les effets de la livraison du Complexe omnisports Alain Calmat-Dominique Montier.

Ce chapitre devrait se situer aux alentours de 2,5 millions d'euros pour 2026.

Charges de personnel :

L'année 2026 sera marquée par l'impact direct sur le budget de la commune de mesures du Gouvernement que sont la hausse des cotisations retraite CNRACL de 3 points soit +74 441,21 €. Cette augmentation sera de ce montant par an jusqu'en 2028. De plus, la participation employeur pour la mutuelle devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Le montant plancher fixé par l'Etat est de 15 € par mois et par agent. La Municipalité, en accord avec les représentants du personnel, a choisi de ne pas imposer de mutuelle aux agents mais de verser la somme si la mutuelle est labélisée. Le coût annuel sera de 25 910,00 €. Egalement, la cotisation annuelle de l'assurance statutaire connaîtra en 2026 une augmentation de 15 000 €.

Afin d'amortir cette progression qui limite les marges d'action, la commune continuera à mener une politique active et raisonnée des dépenses de personnel tout en maintenant la qualité des services publics. Le travail sur la qualité de vie et les conditions de travail, ainsi que sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sera tout autant poursuivi.

Ainsi, ce chapitre devrait progresser d'environ 0,5% au regard du BP2026, soit une augmentation à hauteur du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 31 755 € pour la collectivité. Les mesures citées plus haut seront absorbées par les efforts de gestion réalisés dès 2025.

Autres Charges de gestion courante :

Ce chapitre concerne les subventions aux associations ainsi que le versement de la subvention d'équilibre pour le CCAS.

Cette subvention d'équilibre sera précisée lors du vote du BP 2026 et sera versée en fonction des réalisations 2025. Elle fera l'objet d'une attention particulière notamment au regard des augmentations de charges salariales rencontrées par le CCAS avec la mise en place par l'Etat de la prime Sécur (50.000€) et l'augmentation des cotisations retraite CNRACL (5 308,00 €) comme pour la Ville. Le coût annuel de la participation employeur pour la mutuelle s'élèvera à 4 222,56 € pour le CCAS.

Accès à la présente version de l'inscription budgétaire : 076-217606409-20251127-2025-11-65-DE

Le budget alloué aux subventions aux associations sera maintenu à hauteur de l'inscription budgétaire du BP 2025 pour leur garantir les moyens de leurs actions. La Municipalité entend rester fidèle à son engagement à accompagner le monde associatif.

Charges financières :

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts d'emprunt, il se situera aux alentours de 120 000€.

Les produits

Principales hypothèses concernant les recettes de fonctionnement

Fiscalité :

Comme la majorité municipale s'y est engagée pour le mandat auprès des Saint-Pierrais, les taux d'imposition seront maintenus en 2026.

Pour 2026, l'hypothèse d'une augmentation, par l'Etat, d'environ 0.9% des bases fiscales sur le foncier bâti a été prise en compte, soit + 47 200 €.

Pour rappel, l'augmentation des bases locatives n'est pas à l'initiative de la commune mais de l'Etat.

Comme évoqué plus haut, les recettes liées aux droits de mutation connaissent une augmentation de 5% par rapport à 2024. Les prévisions de 2026 suivront cette même dynamique tout en prenant en compte sur une certaine prudence de par le caractère incertain du marché de l'immobilier.

Quant aux compensations fiscales (taxes professionnelle et d'habitation notamment), elles devraient être à l'identique de 2025, sous réserve des mesures gouvernementales.

Dotations et Concours financiers de l'Etat

L'Etat dans le Projet de Loi de Finances 2026, propose de reconduire le montant de la Dotation Globale et Forfaitaire à son niveau de 2025, soit 896 103 € au titre de la dotation forfaitaire pour la Commune.

Les discussions actuelles sur le projet de loi de finances entre le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, placent les collectivités, donc la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, dans un manque de visibilité sur les décisions finales de l'Etat en matière de finances publiques.

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse devraient s'établir aux alentours de 200 000 € en 2026.

Ainsi, toute recette supplémentaire contribuera à alléger la dette et à conforter les capacités d'investissement de la commune.

Les produits des services

En 2026, la majorité poursuivra sa volonté politique de ne pas affaiblir le pouvoir d'achat des Saint-Pierrais en proposant notamment le gel des tarifs de la restauration municipale, tout en maintenant un même niveau de prestation. Les autres tarifs devraient être revalorisés de +1,5% afin de maintenir une évolution linéaire des tarifs engagée depuis deux ans, et inférieure à l'inflation.

mise en ligne le jeudi 4 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-21760449-20251227-2025-1-65-DE
De manière générale et compte tenu des informations exposées ci-dessus, le budget 2026 s'équilibrerait entre 10,2 et 10,4 M€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales hypothèses concernant les dépenses d'équipement

Sur la section d'investissement, la commune poursuivra sa politique dynamique d'investissement comme posé dans son Plan Pluriannuel d'Investissement.

La Ville poursuivra donc les actions correctives de maintenance et d'entretien des équipements communaux pour rattraper le retard pris sur les mandats précédents.

Ainsi, pour un coût total d'environ 1,5 millions d'euros, les travaux de mise aux normes et de réfection intérieure des écoles Hector Malot et Jules Verne illustrent parfaitement cette orientation. Le groupe scolaire connaîtra, avant l'été 2026, le démarrage des travaux de désamiantage des sous-sols. Suivront ensuite la réfection complète et la mise aux normes de l'ensemble des blocs sanitaires, le remplacement de l'ensemble des réseaux d'alimentation et d'évacuations des eaux, la réfection de toutes les salles de classe avec les faux-plafonds, éclairage en LED, et les peintures.

De plus, toujours pour faire face au retard pris dans la maintenance et la mise aux normes des bâtiments communaux, en 2026 la Ville continue, comme en 2025, dans une action pluriannuelle de travaux de remplacement du système de secours et d'incendie.

L'année 2026 sera également marquée par l'avancée du projet de la médiathèque Claude Vochelet dont le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du Conseil municipal dans cette même séance. Ce projet, engagement de la Majorité, est à l'image de la stratégie municipale : il est porteur de sens car la culture est un levier de cohésion sociale, il est adapté aux besoins saint-pierrais par son dimensionnement raisonnable, il est respectueux du patrimoine historique de la ville en valorisant le Manoir, et pour finir il est indispensable au regard de l'état de vétusté avancée de l'actuelle bibliothèque. La construction de cette médiathèque n'est donc pas une vue de l'esprit ni un « caprice » politique, c'est une nécessité. Cette médiathèque sera un outil au service de la lecture publique, des apprentissages, de la lecture notamment considérant la baisse du niveau de lecture des élèves à leur entrée au collège. Son positionnement au cœur du parc du manoir, salué par la DRAC, favorisera l'accès aux différents publics grâce à l'identification de ce lieu familier et familial.

Comme les années précédentes, concernant les écoles, des classes se verront également dotés de nouveau mobilier et ainsi que de divers petits équipements.

La Ville poursuivra son engagement en faveur de la prévention et de la santé au travail par l'acquisition de matériels et mobilisés adaptés.

Les dépenses d'équipement se situeront donc à environ 2,7 M€, hors remboursement du capital des emprunts pour 2026

Principales hypothèses concernant les recettes d'investissement

Celles-ci seront composées, à ce stade :

-des subventions d'investissement pour le projet de mise aux normes et de rénovation des écoles Hector Malot et Jules Verne. La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) accorde d'ores et déjà une subvention de 288 483,00 € soit 23,07 % du montant du projet HT.

- de l'autofinancement dégagé

- de la compensation de la TVA à hauteur de 500 000 €

Accuse de réception : Ministère de l'Intérieur
076-21706409-20231127-2023-11-05-DE
- de la cession de la maison située à l'angle de la rue Bréant et de la rue du Diguet à hauteur de 43 900€
- de l'inscription d'un emprunt d'équilibre.
Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025
Ce dernier sera, lors du vote du compte financier unique 2025 au 1^{er} semestre 2026, diminué de la majeure partie de l'excédent qui sera constaté.

III Conclusion

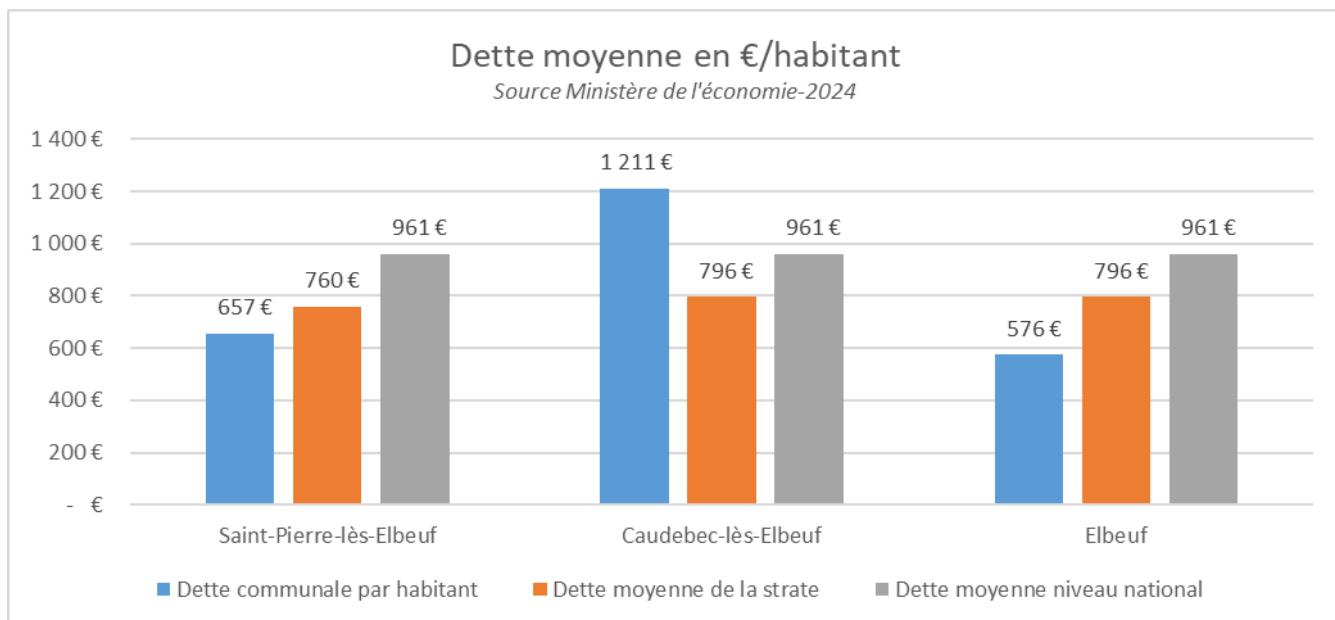
Au regard du contexte relativement incertain, le budget primitif 2026 de la Ville qui sera soumis au vote du Conseil municipal mi-décembre, répondra toujours aux valeurs humanistes, écologiques et solidaires, et aux ambitions que la majorité municipale souhaite pour la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et pour ses habitants dans l'intérêt général.

Plus largement, ce rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 est le dernier qui est présenté et débattu sur ce mandat municipal. Il fait donc figure d'une forme de bilan financier de ces cinq dernières années.

Ainsi, durant ce mandat, en investissant l'équivalent des deux mandats précédents additionnés, la Municipalité a préparé le patrimoine communal aux défis de demain, a pallié le retard notable de maintenance et d'entretien dans les bâtiments communaux, a garanti la sécurité des personnes et des biens en renouvelant bon nombre d'équipements de sécurité. Elle a recherché la qualité et la durabilité de ses investissements et réalisations.

La Ville a également investi massivement dans les nouvelles technologies en dotant les écoles maternelles et élémentaires d'outils informatiques performants et adaptés aux nouvelles méthodes d'apprentissage. De même, les services municipaux ont pu bénéficier d'un parc informatique renouvelé en matériels et logiciels. La police municipale a vu son action facilitée par le triplement du nombre de caméras de vidéoprotection et par la mise en place d'une équipe et d'un véritable poste de police municipale en ville.

Tout cela a été fait dans le respect de l'argent public. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :



A titre de comparaison, la dette communale par Saint-Pierrais est en 2024 14% inférieure à la moyenne de la strate (villes de moins de 10.000 habitants), quand d'autres villes voisines affichent une dette par habitant jusqu'à 52% supérieure à leur strate.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217606199-20251127-20251165-DE
 L'équipe municipale a également démontré sa capacité à maîtriser les budgets de fonctionnement sans pour autant impacter les services apportés aux usagers. Au contraire, de nouveaux services sont apparus au bénéfice des plus jeunes et des ainés. La culture, domaine souvent sacrifié, a au contraire été préservée pour en faire un véritable levier de cohésion et d'ouverture sur le monde.

La ville a été animée par l'apparition de nouvelles manifestations ouvertes à tous. Le tissu associatif a été préservé par le maintien du budget alloué aux subventions.

La participation des habitants a été systématisée, véritable « fabrique citoyenne » que l'on retrouve dans la Réserve communale de sécurité civile, le Comité des fêtes, mais aussi dans la concertation en amont sur les projets.

Malgré cela, les charges de fonctionnement sont maîtrisées. La masse salariale est en baisse pour la deuxième année consécutive. Une politique interne sur la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) a été développée pour en faire aujourd'hui un élément moteur d'amélioration des organisations et des conditions de travail, d'apaisement du climat social, d'une culture managériale basée sur la confiance, la bienveillance et la valorisation des compétences, de promotion de la santé au travail et d'attractivité de la collectivité.

Tout ceci a été mis en œuvre malgré les crises successives : sanitaire, internationale, énergétique.

Avec une volonté de transparence tout au long de ce mandat, l'équipe municipale a démontré sa capacité à faire face à ses responsabilités, à tenir ses engagements pris devant les Saint-Pierrais. Elle peut être fière d'afficher un bilan financier sain, démontrant que l'ambition politique, les investissements utiles ne s'opposent pas à une bonne gestion et au respect de l'argent public.

A l'approche des prochaines échéances électorales, la Municipalité laisse donc une collectivité dynamisée, en bonne santé financière, prête à affronter les prochaines années, avec sérénité et sérieux. Une ville modernisée, plus animée, qui respecte son environnement, solidaire, qui gère le quotidien en assurant ses missions de service public et construit l'avenir avec ses habitants, entre dynamisme et équilibre.